



Communiqué de presse

22 août à partir de 23 h – Travaux sur le réseau d'aqueduc à Sainte-Catherine Interdiction d'arrosage durant 48h pour Candiac, Delson, Saint-Constant et Sainte-Catherine

Sainte-Catherine, lundi 16 août 2021 – D'importants travaux prioritaires sur le réseau d'aqueduc à Sainte-Catherine sont prévus à partir **de 23 h, le dimanche 22 août**. Le remplacement d'une vanne d'aqueduc reliant le réseau local au réseau intermunicipal sur la Route 132 nécessitera une réduction de la pression dans le réseau d'aqueduc intermunicipal affectant ainsi les municipalités de Candiac, Delson, Saint-Constant et Sainte-Catherine.

Selon l'emplacement, la baisse de pression d'eau pourrait s'avérer importante et varier au courant de la journée du 23 août. Des mesures particulières seront en vigueur afin d'assurer la capacité hydraulique des réseaux et la continuité du service d'alimentation en eau pour tous les citoyens.

Cette annonce est publiée d'avance afin de permettre notamment aux citoyens de Saint-Constant et Sainte-Catherine de prévoir une réserve suffisante d'eau potable au cas où l'alimentation serait insuffisante à leur domicile durant ces travaux. Elle se combine à un avis d'ébullition émis simultanément pour ces deux villes.

Les Villes comptent sur la compréhension et sur la collaboration des citoyens pour respecter les mesures prévues et en réduisant à l'essentiel leur consommation d'eau durant les travaux.

Mesures en vigueur

Avis d'interdiction d'arrosage et réduction de la consommation d'eau

Candiac, Delson, Sainte-Catherine, Saint-Constant

Du 22 août 23 h au 24 août 23 h

- Il est ainsi interdit d'utiliser tout système d'arrosage (manuel, automatique, électronique ou souterrain) pour :
 - Arroser les pelouses
 - Arroser les plates-bandes
 - Remplir les piscines
 - Laver les voitures et bâtiments
 - Arroser l'asphalte
- Exceptions :
 - Il est permis d'arroser les jardins et potagers à l'aide d'un arrosoir manuel.
 - Les citoyens détenant déjà un permis d'arrosage émis par la Ville à la suite de l'installation d'une nouvelle pelouse peuvent arroser de soir, soit de 20 h à minuit. **Aucun permis ne sera délivré pendant la période d'interdiction.**
- Nous invitons les citoyens à sensibiliser leur voisinage afin de s'assurer que tous respectent l'interdiction en vigueur. **Des équipes patrouilleront le territoire pour s'assurer du respect de la réglementation.**
- **Reporter ou limiter au minimum** toute utilisation non essentielle des appareils consommateurs d'eau (ex. laveuse, lave-vaisselle, etc.).

Avis préventif d'ébullition de l'eau

Sainte-Catherine et Saint-Constant

Dès le 22 août 23 h, et ce, jusqu'à nouvel ordre

À titre préventif, l'ensemble des citoyens des Villes de **Sainte-Catherine et Saint-Constant** devront faire bouillir l'eau à gros bouillons pendant au moins une minute avant toute consommation **dès le début des travaux, et ce, pour une période estimée de 4 à 5 jours si aucun impondérable ne survient.**

L'avis d'ébullition préventif est obligatoire en raison de la baisse de pression sous les seuils minimaux dans les réseaux des deux municipalités. L'avis sera maintenu après la fin des travaux, et ce, jusqu'au moment d'obtenir les résultats de deux tests de laboratoire confirmant que l'eau est potable et sans danger.

Voici les conseils à suivre le temps de l'avis :

- Faire bouillir l'eau pendant au moins une minute avant consommation;
- Boire de l'eau embouteillée;
- Ne pas se rincer la bouche avec l'eau du robinet non bouillie;
- Préparer et laver les aliments avec de l'eau bouillie;
- Jeter les glaçons, boissons et aliments préparés depuis l'avis avec l'eau du robinet.

Cependant, vous pouvez utiliser l'eau courante pour :

- Laver la vaisselle à l'eau chaude en vous assurant de bien l'assécher;
- Laver les vêtements;
- Prendre une douche ou un bain.

En ce qui concerne les jeunes enfants et les nourrissons, il est préférable de les laver à la débarbouillette en évitant qu'ils n'avalent de l'eau et en s'assurant qu'ils ne portent pas d'objets trempés à leur bouche.

Les établissements alimentaires ne doivent pas utiliser l'eau du robinet pour nettoyer du matériel ou des installations.

Entreprises, commerces et institutions desservis : avisez votre clientèle que l'eau est impropre à la consommation. Fermez les fontaines d'eau et affichez l'information aux endroits où de l'eau reste disponible.

Vous pouvez aussi consulter le site Web du Gouvernement du Québec pour davantage de conseils lors d'un avis d'ébullition au www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/potable/avisebullition/faq.htm.

Considérant l'avis d'ébullition, les jeux d'eau et les abreuvoirs dans les parcs seront fermés temporairement.

Restez informés :

Pour suivre l'évolution des travaux et des mesures en vigueur, les citoyens sont invités à visiter le site Web, les réseaux sociaux et les portails d'alertes citoyennes de leur municipalité respective. L'information sera également diffusée sur les panneaux de rues. Pour toutes autres questions relatives à ces mesures, les citoyens peuvent aussi s'adresser à leur municipalité par téléphone.

Candiac : 450-444-6000
Delson : 450 632-1050

Saint-Constant : 450-638-2010
Sainte-Catherine : 450-632-0590

Nous vous remercions pour votre diligence durant cet important chantier et soyez assurés que nous nous excusons pour les inconvénients que celui-ci pourrait occasionner.

Renseignements : Amélie Hudon, directrice des communications
450-632-0590, poste 5169
amelie.hudon@vdsc.ca